Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-04_23_06_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **23 juin** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 23 juin 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Absent** : M. COLAS*

***Excusées** : Mme DELANGHE et Mme BORDEREAU*

***Pouvoirs** : Mme DELANGHE donne pouvoir à M. ADAM*
Mme BORDEREAU donne pouvoir à Mme EZ-ZAFIR RICHARD

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 23*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sonia RIPOCHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

4 – Éco-quartier « Les Terres-Neuves » : validation de la prestation finale d'accompagnement de l'association « Hameau Léger »

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2024,
Vu la proposition financière d'accompagnement reçue en date du 12 mars 2026,
Vu la réunion du Comité de pilotage éco-quartier en date du 9 juin 2026,

Dans le cadre du projet d'éco-quartier « Les Terres-Neuves », réalisé en régie, et notamment le macro-lot dédié au hameau léger, il convient de poursuivre la prestation d'accompagnement de l'association « Hameau Léger » située à Saint-André-des-Eaux. Une première phase d'étude de faisabilité d'un montant de 6 143 € HT a été réalisée par l'association de 2024 à 2026 et est aujourd'hui terminée. Il convient maintenant de poursuivre et de terminer l'étude de concrétisation afin d'œuvrer à l'aménagement du macro-lot en hameau léger réversible en Bail Réel Solidaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260625-04_23_06_2026-DE

La prestation d'étude de concrétisation, d'un montant total de 23 756 € HT, consiste en plusieurs phases d'accompagnement :

- Pilotage projet et suivi du groupement de la maîtrise d'œuvre d'aménagement
- Montage juridique et financier de l'opération tripartite (Organisme Foncier Solidaire - bâtiment commun-collectif d'habitants)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage des espaces communs
- Montage juridique interne au collectif
- Accompagnement aux dynamiques de groupe
- Autonomisation du collectif sur la gestion de projet
- Accompagnement individuel des habitants dans leur projet d'habitat…

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE la prestation finale d'accompagnement de l'association « Hameau Léger » d'un montant de 23 756 € HT pour la concrétisation du projet**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 23 juin 2026

Le Maire,
Yann GODET



La secrétaire de séance,
Sonia RIPOCHE

